



Passeport pour la démocratie européenne



Comité économique
et social européen

Le passeport pour la démocratie européenne

Votre guide pour une citoyenneté active au sein de l'Union européenne

Bienvenue dans l'Union européenne (UE), la première démocratie transnationale et participative au monde! En tant que citoyen de l'UE, vous jouissez du droit constitutionnel d'influer sur des règles s'appliquant à sa population de près de 450 millions de personnes, qui est répartie, dans ses 27 États membres, sur une superficie de plus de 4 millions de kilomètres carrés. «Très bien», direz-vous peut-être, «mais, en pratique, COMMENT puis-je faire entendre ma voix?» C'est à cette question que répond la présente publication du Comité économique et social européen (CESE). Elle constitue votre guide pour une citoyenneté active au sein de l'UE.

Au fil de ses pages, elle vous dispensera une aide et des orientations pour que vous puissiez faire entendre votre voix, en commençant par vous poser quelques questions élémentaires. Ainsi, le thème qui vous intéresse relève-

t-il véritablement de l'UE ou votre action devrait-elle plutôt être lancée au niveau local? Si vous décidez d'agir au niveau européen, quel est le moyen le plus efficace et le plus susceptible d'aboutir? Sera-t-il suffisant d'adresser un courriel à votre député européen ou devriez-vous plutôt soumettre directement une pétition au Parlement européen? Pourquoi ne pas adhérer à une organisation de la société civile, voire à un parti politique, et vous porter vous-même candidat à un mandat électif? Ou encore, pourquoi ne pas organiser et soutenir une initiative citoyenne européenne, afin de contribuer à définir le programme législatif de l'Union?

Élaboré et rédigé par Bruno Kaufmann, le présent «Passeport pour la démocratie européenne» a été mis à jour et est publié par le CESE; il est disponible dans les 24 langues officielles de l'UE. En matière de citoyenneté active et de démocratie participative au sein de l'Union européenne, ce guide a été conçu pour vous apporter une aide concernant les calendriers, les équipes et les outils, répondant aux questions «à quel moment s'engager?», «avec qui s'associer?» et «quel instrument participatif utiliser?».



Il en va de votre voix, il en va de votre Europe! Voici donc votre passeport pour la démocratie européenne et une citoyenneté active!

- 5 |  **GUIDE PRATIQUE**
pour une citoyenneté européenne active
- 8 |  **UNE BOUSSOLE**
pour le pouvoir du peuple au niveau local, régional, national et transnational
- 10 |  **J'AI MON MOT À DIRE EN EUROPE**
Bienvenue sur la grande scène de la politique européenne
- 12 |  **COMMENT PROCÉDER AVEC SUCCÈS**
L'idée, l'enjeu, le moment, l'équipe et l'instrument de votre choix
- 14 |  **LES QUESTIONS EUROPÉENNES**
de l'agriculture à la recherche
- 16 |  **LA BOÎTE À OUTILS DE LA PARTICIPATION**
Plaintes, conseils, consultations, initiatives et autres instruments
- 19 |  **LE GUIDE DE L'ICE**
Comment utiliser l'initiative citoyenne européenne
- 33 |  **UNE PASSERELLE TRANSNATIONALE**
Le Comité économique et social européen
- 35 |  **VOUS AVEZ BESOIN D'UN SOUTIEN SUPPLÉMENTAIRE?**
Des aides sont disponibles tous azimuts: à vous d'en faire usage!



Le présent **Passeport pour la démocratie** européenne appartient à

.....
(nom)

.....
(coordonnées)

citoyen éligible (cocher les rubriques concernées)

- pour la commune de
- pour le district/la région/la province de
- (nom du pays)
- l'Union européenne**
- (autre entité politique)
- (autre entité politique)

Vous ne connaissez pas avec certitude votre statut de citoyen? Vérifiez-le sur votre passeport (document de voyage) ou votre carte nationale d'identité, ou renseignez-vous auprès d'un service d'information de votre ville. Vous pouvez adresser toute demande d'aide à l'utilisation de la présente publication à citizensinitiative@eesc.europa.eu.

GUIDE PRATIQUE

pour une citoyenneté européenne active



1. Voici quels sont vos droits principaux

Le statut de «citoyen de l'UE» vous confère quatre types de droits et libertés politiques:

- se déplacer, résider et travailler librement sur tout le territoire de l'UE;
- être protégé par les autorités diplomatiques de tout État membre lorsque vous vous trouvez en dehors de l'UE;
- voter et être candidat à toute élection aux niveaux local et européen dans tout État membre;
- participer au processus législatif de l'UE, par exemple en soumettant une pétition au Parlement européen ou en organisant ou soutenant une initiative citoyenne européenne (ICE).

2. Un peu d'histoire

La date du 1er novembre 1993 vous évoque-t-elle quelque chose? Ce jour-là, les citoyens de tous les États membres ont acquis un nouveau statut juridique en devenant «citoyens de l'Union européenne». Ce même jour, la «Communauté européenne», qui était une communauté économique, a été remplacée par l'«Union européenne», une union politique. Il s'agissait, et il s'agit toujours, d'une première dans le monde comme dans l'histoire. Dans le reste du monde, aucun autre citoyen n'est investi de droits transnationaux qui l'autorisent à participer activement à l'élaboration des lois d'un groupe d'États-nations. Depuis lors, les droits dont vous disposez officiellement pour avoir voix au chapitre ont été systématiquement renforcés, en particulier avec l'introduction de l'initiative citoyenne européenne (ICE) en 2012. En 2020, cet instrument a bénéficié d'une mise à jour, qui vous a ouvert des possibilités encore plus intéressantes pour faire entendre votre voix.

3. Vous n'êtes pas encore citoyen de l'UE?

Il n'existe qu'un seul moyen de devenir citoyen de l'Union européenne: être un ressortissant éligible de l'un de ses États membres, au nombre de 27 actuellement, ou le devenir. Autrement dit, il est impossible d'obtenir ce statut si vous n'êtes pas ressortissant de l'un des États membres. La citoyenneté de l'UE complète celle du niveau local, régional et national mais ne la remplace jamais. Dans un nombre croissant d'États membres, vous pouvez soutenir une initiative émanant des citoyens, en particulier une «initiative citoyenne européenne», et participer aux élections si vous êtes âgé d'au moins 16 ans, tandis que dans d'autres, vous devrez, pour ce faire, attendre d'avoir atteint 17 ou 18 ans.

►► Pour en savoir plus sur l'âge minimal requis pour voter aux élections ou soutenir une ICE pour chaque État membre, consultez le lien suivant: https://europa.eu/citizens-initiative/data-requirements_fr

Soyez dès aujourd'hui un citoyen de l'UE actif!

Informez-vous!

Vous avez le droit de connaître exactement tous les développements en cours dans l'Union européenne et, par conséquent, il vous est loisible de demander et recevoir des informations sur pratiquement tous les actes qu'elle pose. Ce droit est consacré par l'article 42 de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et l'article 15 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

Le service «Europe Direct» répond à vos questions sur l'UE dans votre langue (https://europa.eu/european-union/contact_fr; téléphone: 800 6 7 8 9 10 11, accessible tous les jours ouvrables de 9 heures à 18 heures, HEC). Vous devriez obtenir une première réponse dans un délai de trois jours ouvrables. Il est également possible de recevoir gratuitement un certain nombre de publications de l'UE par courrier.

Donnez votre avis!

Comme l'Union européenne influe grandement sur notre vie au quotidien, il importe de savoir qu'en vertu de son cadre juridique, son processus décisionnel en matière publique doit être ouvert et attentif aux réactions de sa population. Par conséquent, les institutions de l'UE sont tenues, en vertu de l'[article 11, paragraphe 2, du traité sur l'Union européenne, ou «traité UE», également connu sous le nom de «traité de Lisbonne»](#), d'entretenir «un dialogue ouvert, transparent et régulier» et, au titre du paragraphe 4 de ce même article 11, de procéder à de «larges consultations des parties concernées» «en vue d'assurer la cohérence et la transparence des actions de l'Union».

▶▶ *Le service «Donnez votre avis» représente le «point d'accès» officiel vers les consultations et les discussions publiques en cours sur l'élaboration des politiques européennes. Vous pouvez vous enregistrer et vous y abonner à la page de notifications par courriel, et même être invité à participer à des consultations officielles: <https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say>.*



Participez!

L'Union européenne est une démocratie représentative moderne, au sein de laquelle les citoyens exercent une gouvernance conjointe tant indirecte, par l'intermédiaire des institutions, que directe, au moyen d'outils participatifs. Les chartes, traités et lois fondamentaux de l'UE respectent l'article 21 de la déclaration universelle des droits de l'homme qui dispose que «toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, [...] directement» et, pour la première fois dans l'histoire mondiale, ils appliquent cette pratique à l'échelle transnationale. Autrement dit, vous avez tout à fait le droit de participer activement à l'élaboration des politiques de l'UE, et vous y êtes cordialement invité, par exemple en adhérant à un parti politique représenté au Parlement européen (<https://europarl.europa.eu/portal/fr>), en soumettant une pétition à ce même Parlement (<https://petiport.secure.europarl.europa.eu/petitions/fr/home>) ou en prenant part à des groupes («panels») de dialogue avec les citoyens européens (citizens.ec.europa.eu). Le plus puissant des outils de l'UE en matière de démocratie participative est constitué par l'initiative citoyenne européenne (https://europa.eu/citizens-initiative/home_fr), qui vous met en mesure de définir les contours du programme de l'Union européenne.



UNE BOUSSOLE

pour le pouvoir du peuple au niveau local,
régional, national et transnational

Bonjour, super-citoyen!

Dans la vie, rien n'est immuable! Il ne tient qu'à vous, à vos amis et à nous tous de faire entendre notre voix et d'agir pour que notre ville, notre province, notre pays, l'Europe et le monde entier deviennent un endroit où il fasse meilleur vivre. Allons-y!

Le lieu où je vis: le niveau municipal

L'endroit où vous habitez constitue probablement le lieu qui revêt l'importance la plus haute du point de vue de la citoyenneté active et de la démocratie participative. Parmi les pouvoirs publics, votre commune représente certes l'échelon le plus bas, mais elle est compétente pour des questions aussi cruciales que la gestion des déchets, les infrastructures locales, voire, dans certains cas, l'éducation primaire et les services sociaux. En outre, le niveau local s'imbrique étroitement avec les instances législatives du palier national et européen et joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre des règlements et des lois.

L'Union européenne compte près de 100 000 de ces démocraties locales, et nombre d'entre elles assument une très large part de la collecte générale des impôts et mettent en œuvre différents droits de participation en faveur de leurs citoyens, et ce, de manière tant indirecte, par le truchement des partis politiques et des parlements locaux, que directe, sous la forme d'initiatives et de référendums.

►► *Pour savoir sous quelle forme, de quelle manière et à quel moment vous pouvez le mieux exercer une influence, prenez vos renseignements auprès d'un service d'information de votre administration locale.*

Ma région: le niveau régional

Entre le niveau municipal et national, votre pays compte, à tout le moins dans 25 des 27 États membres, un ou plusieurs paliers de structures administratives régionales. À l'heure actuelle, on recense quelque 1 500 démocraties régionales de ce type au sein de l'UE. Certains États membres, dont la structure est fédérale, accordent une autonomie considérable à leurs collectivités régionales, lesquelles, par exemple, y possèdent leur propre constitution et disposent de pouvoirs législatifs étendus et d'importantes recettes fiscales, alors que, dans d'autres, les régions ou provinces assument essentiellement un rôle administratif, d'instances non élues.

Selon le statut de votre région ou province, vous pouvez jouir de droits plus ou moins étendus en matière de participation politique, que ce soit de manière indirecte, par l'intermédiaire des partis politiques et parlements locaux, ou directe, par des initiatives ou référendums.

►► *Le Comité européen des régions (<https://cor.europa.eu/fr>) est l'assemblée représentative des collectivités locales et régionales de l'Union européenne.*

Mon pays: le niveau national

Dès lors que les États membres représentent le palier de gouvernement le plus élevé au sein de l'Union européenne, du point de vue des pouvoirs législatifs et politiques et de la gestion des fonds publics, il est essentiel, pour être habilité à vous faire entendre et à influencer sur le processus décisionnel public, que vous soyez ressortissant d'un pays de l'UE, ou de plusieurs, le cas échéant.

Les droits participatifs existant en matière politique au niveau national diffèrent considérablement entre les 27 États membres. Si dans tous les pays de l'Union, les citoyens disposent de droits électoraux, ils peuvent aussi, dans environ deux tiers d'entre eux, soumettre leurs propositions par des pétitions et des initiatives, ou encore donner leur avis sur des questions importantes par une procédure de référendum.

►► *En visitant le site du «Navigateur de la démocratie directe», vous obtiendrez une vue d'ensemble et des informations circonstanciées sur les possibilités de participation dont vous disposez au niveau national (<https://www.direct-democracy-navigator.org/#nav-active>). Vous pouvez aussi vous renseigner auprès du service d'information de votre parlement national.*

Mon Europe: le niveau transnational

L'Union européenne constitue la première démocratie transnationale au monde. En tant que citoyen de l'Union, vous avez à votre disposition un large éventail de possibilités pour donner votre avis, en votant ou en présentant votre candidature lors des élections au Parlement européen (<https://europarl.europa.eu/portal/fr>) ou en vous exprimant plus directement, que ce soit par le dépôt d'une pétition au Parlement (<https://petiport.secure.europarl.europa.eu/petitions/fr/home>) ou le lancement d'une initiative citoyenne européenne, adressée à la Commission (https://europa.eu/citizens-initiative/home_fr). Mais ce n'est pas tout: le chapitre ci-après, «J'ai mon mot à dire en Europe», va vous présenter d'autres outils qu'il vous est loisible d'utiliser.

J'AI MON MOT À DIRE EN EUROPE

Bienvenue sur la grande scène de la politique européenne

Jamais encore, les questions de gouvernance européenne n'avaient compté autant qu'aujourd'hui. Les décisions prises au niveau de l'UE produisent des retombées considérables sur notre vie quotidienne, au niveau local, régional et national.

Au sein de l'Union, les pays se concertent sur des sujets comme les accords de libre-échange passés avec d'autres pays, la protection des ressources marines ou les règles à appliquer pour garantir une concurrence économique libre et équitable.

L'UE est une démocratie représentative moderne, fondée sur un système de pouvoirs partagés et d'institutions spécialisées. Il n'est donc pas toujours facile pour ses citoyens de cerner et d'évaluer le processus d'élaboration des politiques, ni de chercher à l'influencer au moment opportun et à l'aide de l'outil le plus efficace.

En conséquence, commençons par prendre connaissance des différents moyens dont nous disposons, en tant que citoyens, afin d'élire les différentes institutions et leur conférer un mandat, ainsi que de devenir des acteurs de la prise de décisions au niveau de l'UE:

1. À intervalles réguliers, nous élisons notre parlement national, qui siège dans la **capitale de notre pays**, et, par ailleurs, le Parlement de l'**Union européenne**. Dans ce même contexte, vous avez la possibilité de vous porter vous-même candidat et briguer un mandat.

- Les **élections au parlement national** revêtent une importance critique pour le processus décisionnel de l'UE, par l'influence qu'elles exercent sur la composition du gouvernement national, ainsi que, dans de nombreux cas, sur la désignation du chef d'État. Ce gouvernement

national fait lui-même partie du **Conseil européen et du Conseil de l'Union européenne**, deux des sept institutions de l'UE. Il convient toutefois d'ajouter que le parlement national a lui aussi son mot à dire dans le processus législatif de l'Union.

- Les **élections au Parlement européen** (PE) constituent quant à elles le moyen le plus direct dont dispose la population pour exercer une influence au niveau de l'UE. Au fil des années, les pouvoirs des 705 députés au Parlement se sont très largement étendus et ils sont maintenant équivalents, à de nombreux égards, à ceux du Conseil de l'Union européenne, composé des gouvernements des États membres.
- 2. Les élections directes aux parlements nationaux et au Parlement européen induisent par ailleurs un grand nombre de conséquences indirectes: ainsi, les gouvernements nationaux et le Parlement européen jouent un rôle important dans la nomination des membres de la **Commission européenne**, l'organe exécutif de l'UE qui est chargé de présenter des propositions législatives, de mettre en œuvre les décisions et d'assurer la gestion courante. Les décisions prises par les Européens au moment des élections influent même sur la composition d'autres institutions de l'UE, comme les tribunaux européens, le bureau du Médiateur européen et les deux organes consultatifs que sont le Comité économique et social européen (CESE) et le Comité européen des régions.

3. L'Union européenne est plus qu'un système de **gouvernance représentative**: elle constitue une démocratie représentative moderne, fondée sur la participation quotidienne de ses citoyens. Ce principe, consacré par le traité sur l'Union européenne (traité UE), a des répercussions sur son mode de fonctionnement. En bref, on peut dire que la présence des citoyens de l'UE sur la grande scène de la politique européenne ne se limite pas au jour des élections: c'est quotidiennement qu'ils peuvent y exprimer leur avis! Par conséquent, l'Union a mis en place un arsenal complet d'instruments participatifs qui assurent le lien entre les citoyens, les institutions, les processus d'élaboration des politiques et la prise de décision.

4. Même si nous sommes habilités à participer aux affaires de l'UE jour après jour, la plupart d'entre nous ne disposent pas du temps, des connaissances et des ressources nécessaires pour ce faire. Il est donc de la plus haute importance que vous choisissiez avec soin le moment, les partenaires et l'instrument qui sont les plus indiqués pour que votre voix porte de façon efficace et durable. À cette fin, il se peut que vous souhaitiez opérer un choix entre une action plus permanente sur cette scène, par exemple en tant qu'élu, actif ou représentant de la société civile, et un engagement ponctuel ciblé sur un thème donné, car il s'agira là, dans 99 % des cas, de la seule façon de concilier vos activités de citoyen actif de l'UE avec toutes les autres fonctions que vous assumez dans votre vie publique, privée et professionnelle.

COMMENT PROCÉDER AVEC SUCCÈS

L'idée, l'enjeu, le moment, l'équipe
et l'instrument de votre choix

Vous tenez, paraît-il, une excellente idée. C'est donc le moment d'en venir à une première série de questions et réponses!

Citoyens européens, à vous de jouer maintenant! Il peut se faire qu'une idée géniale vous soit venue sur la façon de changer l'Europe, ou, plus simplement, vous butez sur un petit problème pour créer une entreprise de l'autre côté de la frontière. Ou encore, vous voulez peut-être lancer une vaste campagne contre une législation européenne en vigueur, voire déposer une plainte contre un fonctionnaire de l'UE? Il y a mille et une raisons de vous muer en citoyen actif de l'UE, mais avant de vous lancer dans l'aventure, il vous faudra tout d'abord réfléchir à ces quelques questions primordiales:



L'enjeu qui vous préoccupe: est-il de nature européenne?

L'Union européenne s'occupe de toute une série de sujets: aux yeux de certains, ils sont trop nombreux, alors que pour d'autres, ils ne le sont pas assez! Indépendamment de ce débat important, l'UE dispose bel et bien d'une liste claire de domaines d'intervention, découlant de ses traités et acceptée par tous les États membres, dont elle assume la charge, à titre de compétences exclusives, partagées ou tenant de l'appui. Lorsque vous vous posez une question, quelle qu'elle soit, vérifiez dans un premier temps si votre idée, ou l'enjeu qui vous préoccupe, revêtent une nature européenne. Le cas échéant, il pourra s'avérer plus efficace que vous agissiez au niveau local, régional ou national.

Le moment choisi: est-ce l'instant opportun pour agir?

Pour réussir à faire entendre votre voix, il est essentiel de choisir le bon moment. Si vous agissez trop tôt, votre action passera inaperçue; si vous intervenez beaucoup trop tard, les décisions auront déjà été prises. Entre ces deux extrêmes, la fenêtre de tir dont vous disposez pour vous engager est très large. Si vous souhaitez, par exemple, lancer une idée assez neuve, vous devrez faire preuve d'une grande patience et passer beaucoup de temps à attirer l'attention et à susciter une réaction, mais vous bénéficierez d'une certaine relative latitude dans le choix du moment opportun pour agir. En revanche, si vous entendez peser sur le débat public en cours sur tel ou tel sujet donné au niveau de l'UE, vous

devrez vérifier le stade qu'a atteint son déroulement ou, le cas échéant, la procédure législative afférente. Pour effectuer cette opération, le site internet EUR-LEX (<https://eur-lex.europa.eu>), accessible à tous, vous sera d'une grande utilité. Par ailleurs, le nouveau portail de la Commission européenne «Donnez votre avis» (ec.europa.eu/have-your-say) vise également à recueillir des avis à tous les stades de la procédure législative. Le moment que vous choisirez aura également une incidence pour ce qui est du type de partenaires dont vous aurez besoin et de l'instrument participatif à utiliser.

Votre équipe: envisager une action collective?

Dans la plupart des cas, traiter un problème européen au niveau européen exige de tisser un partenariat solide avec d'autres citoyens ou des organisations de la société civile, tout simplement parce qu'avant d'arriver à exercer une influence, vous devrez commencer par convaincre bien des tierces parties, en l'occurrence d'autres citoyens européens, mais aussi des élus et des membres des institutions de l'UE. Cependant, il arrive parfois que même si elle est menée à titre individuel, une action forte et engagée arrive à faire la différence, en particulier si vous avez été victime d'un acte de mauvaise administration, que vos droits ont été bafoués ou que, plus simplement, vous avez su mettre le doigt sur un problème touchant le grand public. Il n'en reste pas moins qu'il peut être vraiment judicieux d'étendre votre action aussi loin que possible et au-delà des frontières autant que faire se peut, parce que votre préoccupation, proposition ou idée sera considérée avec davantage d'intérêt et de respect par les institutions de l'UE si elle est soutenue par un groupe authentiquement européen de citoyens actifs. Dans le cas de l'initiative citoyenne européenne, par exemple, il est même requis que votre équipe organisatrice rassemble au minimum sept citoyens de l'UE, qui devront être issus d'au moins sept de ses États membres distincts.

L'outil de votre choix: quelle forme de participation?

Pour que votre action aboutisse, il est essentiel de sélectionner, parmi les formes de participation disponibles, celle qui est la plus indiquée pour votre problème. La plupart des outils sont destinés à être utilisés par plusieurs citoyens intervenant collectivement, ou même par des organisations de la société civile, mais ils peuvent également être employés par un particulier qui agit à titre individuel, par exemple lorsqu'il soumet une plainte au Médiateur, qu'il soulève un problème transfrontalier grâce à SOLVIT, le réseau de résolution des problèmes en ligne, ou qu'il adresse une pétition au Parlement européen. D'autres instruments participatifs, comme l'initiative citoyenne européenne, exigent d'entrée de jeu une action collective. Dans la plupart des cas, votre tâche est facilitée par la possibilité qui vous est offerte de gérer en ligne votre projet participatif au niveau de l'UE: pour faire entendre votre voix, vous pouvez peut-être ainsi vous dispenser d'acheter des timbres-poste, mais, en revanche, il vous faudra sans doute, le moment venu, vous rendre à Bruxelles, afin de rencontrer un représentant des institutions, ou vous déplacer dans une localité de l'autre côté de la frontière, où résident des partenaires qui vous soutiennent.

Pour vous poser toutes ces questions et y répondre avec soin, vous aurez sans doute besoin de pas mal de temps, mais n'oubliez pas que vous êtes sur le point de changer l'Union européenne, une communauté politique transnationale de 450 millions de personnes, et que la qualité de votre préparation jouera un rôle déterminant pour votre succès. En conséquence, soyez attentif, et montrez-vous actif!



LES QUESTIONS EUROPÉENNES

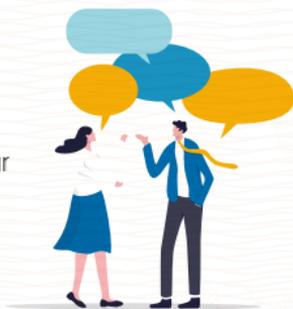
de l'agriculture à la recherche

Les questions européennes: des enjeux de poids, y compris au niveau local, régional et national

Les développements qui ont lieu au sein de l'Union sont essentiels pour chaque citoyen européen, à tous les niveaux. Pour nous faire entendre, nous devons absolument appréhender quels sont, pour chaque question européenne, les acteurs de la décision.

Dans son titre I, le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne distingue trois types de compétences de l'UE, à savoir exclusives, pour lesquelles elle décide seule, partagées, dans lesquelles elle partage la décision avec les États membres, et, enfin celles dites «de soutien», où elle apporte une aide à ces mêmes États membres.

En fonction de ces attributions, les politiques sont définies par des actes d'exécution, des règlements, des directives, des textes de loi, ou de simples décisions institutionnelles, dépourvues de conséquences formelles sur la législation. En outre, le Parlement, les tribunaux, ainsi que les organes consultatifs comme le Comité économique et social européen (CESE) et le Comité européen des régions, prennent des décisions, qui répondent à différentes motivations et produisent des effets divers, y compris pour les autres niveaux de gouvernance.



Compétences et domaines d'intervention exclusifs de l'UE

- L'union douanière,
- l'établissement des règles de concurrence nécessaires au fonctionnement du marché intérieur,
- la préservation des ressources biologiques marines dans le cadre de la politique commune de la pêche,
- la politique commerciale commune,
- la conclusion d'un accord international, lorsqu'elle est prévue dans un acte législatif de l'Union,
- la politique monétaire, pour les États membres dont la monnaie est l'euro.

Compétences et domaines d'intervention partagés de l'UE

- Le marché intérieur,
- la politique sociale,
- la cohésion économique, sociale et territoriale,
- l'agriculture et la pêche, à l'exclusion de la préservation des ressources biologiques marines,
- l'environnement,
- la protection des consommateurs,
- les transports,
- les réseaux transeuropéens,
- l'énergie,
- l'espace de liberté, de sécurité et de justice,
- les enjeux communs de sécurité en matière de santé publique,
- la recherche, le développement technologique et l'espace,
- la coopération au développement et l'aide humanitaire.

Compétences et domaines d'intervention dans lesquels l'UE exerce une action de soutien et de coordination

- Les politiques économiques,
- les politiques de l'emploi,
- les politiques sociales,
- la protection et l'amélioration de la santé humaine,
- l'industrie,
- la culture,
- le tourisme,
- l'éducation, la formation professionnelle, la jeunesse et le sport,
- la protection civile,
- la coopération administrative.

En vous référant à ce tableau d'ensemble, il vous sera possible d'adapter votre action en fonction de la compétence concernée, exclusive, partagée ou relevant du soutien, et, dans ces deux derniers cas, d'envisager une intervention complémentaire au niveau national, ou autre. S'agissant que l'institution de l'UE à laquelle vous souhaitez soumettre votre idée considère que vos propositions sont recevables, vous pourriez vous heurter à de grandes difficultés si elles ne concernent pas des domaines cités dans la liste des domaines d'action européens ci-dessus, qui est exhaustive.

►► *Pour de plus amples informations sur la répartition des compétences au sein de l'Union européenne, vous pouvez consulter le site: https://commission.europa.eu/about-european-commission/what-european-commission-does/law/areas-eu-action_fr.*



LA BOÎTE À OUTILS DE LA PARTICIPATION

Plaintes, conseils, consultations, initiatives et autres instruments

La boîte à outils de la participation transnationale: vous n'avez que l'embaras du choix!

Depuis qu'elle ne se limite plus à être une structure intergouvernementale dans laquelle des représentants des gouvernements nationaux se réunissait pour prendre des décisions à huis clos, l'Union européenne a proposé de nouveaux outils participatifs et a introduit certains mécanismes concrets, tout en modifiant d'autres, qui existaient déjà, afin que la citoyenneté active de l'UE et la démocratie participative au niveau transnational quittent le stade des belles idées pour devenir des pratiques qui s'exercent au quotidien.



En conséquence, lorsque vous agirez en tant que citoyen de l'UE et que vous ferez valoir vos propres idées, préoccupations ou propositions au niveau transnational, nous vous invitons à commencer par évaluer soigneusement les instruments participatifs disponibles dans la boîte à outils européenne. À ce jour, les plus importants d'entre eux sont:

le dépôt d'une plainte

Si vous êtes mécontent d'une mesure en rapport à l'UE, vous pouvez déposer une plainte officielle auprès du Médiateur européen, qui propose un formulaire en ligne dans les 24 langues officielles du traité. Il importe de noter que cette démarche est accessible non seulement aux citoyens de l'UE mais à tous les résidents de son territoire, ainsi qu'aux entreprises, associations et autres organes qui sont enregistrés;

▶▶ <https://www.ombudsman.europa.eu/fr/make-a-complaint>

les conseils concernant un problème

Lorsqu'en tant que citoyen ou entreprise de l'UE, ou de l'Espace économique européen (EEE), vous êtes confronté à des obstacles dans un autre pays parce qu'une administration publique ne respecte pas le droit de l'UE, vous pouvez faire appel à SOLVIT, le service de résolution des problèmes mis en place par la Commission européenne. Il s'agit d'un service en ligne proposé dans 25 langues, soit celles de l'UE et le norvégien, qui prend également en charge les problèmes liés à une question transfrontalière découlant d'une application inadéquate du droit

européen par les administrations publiques au sein des États membres de l'UE;

▶▶ ec.europa.eu/solvit

les organisations de consommateurs

Si vous rencontrez des problèmes pour faire respecter vos droits en tant que consommateur ou si vous demandez réparation d'un préjudice, vous devriez contacter le réseau des Centres européens des consommateurs, qui traite des questions relatives aux défauts des produits ou services dans 30 pays, ceux de l'UE et de l'EEE, dans les différentes langues de l'Union, ainsi que le norvégien et l'islandais;

▶▶ https://commission.europa.eu/live-work-travel-eu/consumer-rights-and-complaints/resolve-your-consumer-complaint_fr

l'éducation et le travail

Vous cherchez un emploi ou vous souhaitez suivre des études en Europe? Le service EURES, réseau européen de l'emploi, accessible dans toutes les langues officielles, ainsi qu'en norvégien et en islandais, propose des outils aux demandeurs d'emploi et aux employeurs: au printemps 2023, le site ne proposait pas moins de 3,9 millions d'emplois à pourvoir et d'un million de CV;

▶▶ ec.europa.eu/eures

les consultations

Lorsqu'elle prépare une nouvelle politique ou législation, la Commission européenne lance très souvent une consultation publique sur le sujet concerné. Vous disposez là d'une excellente possibilité de donner votre avis, aux premiers stades de la procédure officielle. Vous

pouvez vous enregistrer afin d'être prévenu quand une consultation est ouverte sur un sujet qui vous intéresse;

▶▶ ec.europa.eu/info/law/contribute-law-making_fr

les actions indirectes

Plusieurs institutions de l'UE ont été créées pour vous aider à exprimer votre avis, en tant que citoyen, au niveau européen. Il s'agit, par exemple, du Parlement européen, dont votre député européen, du Comité économique et social européen et du Comité européen des régions;

▶▶ **Parlement européen:** <https://europarl.europa.eu/at-your-service/fr/>

▶▶ **Comité économique et social européen:** eesc.europa.eu/fr/our-work

▶▶ **Comité européen des régions:** <https://cor.europa.eu/fr/our-work>

les pétitions

En vertu de l'article 227 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, le citoyen peut à tout moment, à titre individuel ou en association avec des concitoyens, exercer son droit de présenter une pétition au Parlement européen. Il importe de noter que tous les résidents de l'UE jouissent de cette prérogative, de même que l'ensemble des associations et entreprises ayant leur siège au sein de l'Union. La pétition peut concerner une demande individuelle, une plainte ou une observation à propos de l'application du droit européen, ou encore appeler le Parlement européen à adopter une position sur un sujet en particulier;

▶▶ <http://www.petiport.europarl.europa.eu/petitions/fr/main>

L'initiative citoyenne

Grâce à l'initiative citoyenne européenne, un million de citoyens, résidant dans au moins sept États membres de l'UE, ont la possibilité d'inviter la Commission européenne à présenter une proposition d'acte législatif dans un domaine relevant de sa compétence. Les organisateurs d'une initiative citoyenne disposent d'une année pour collecter les déclarations de soutien qui sont requises. Les signatures doivent être certifiées par les autorités compétentes de chaque État membre

et peuvent être récoltées en ligne. Lorsque l'initiative a réussi à franchir ces étapes, ses organisateurs sont invités à une réunion avec la Commission, tandis que le Parlement européen les convie à participer à une audition publique. Cette même Commission dispose d'un délai de six mois pour examiner l'initiative proposée et décider des suites à lui donner;

►► [https://europa.eu/citizens-initiative-forum/ fr](https://europa.eu/citizens-initiative-forum/fr)

Quand vous réfléchissez sur l'instrument d'action à utiliser, nous vous conseillons d'essayer aussi d'évaluer le type d'initiative que vous envisagez. Voulez-vous inscrire un sujet nouveau au programme de l'UE? Souhaitez-vous, au contraire, faire cesser telle ou telle situation? Ou peut-être désirez-vous apporter une amélioration dans une mission existante? Autre démarche, pourquoi ne pas utiliser l'un de ces outils comme argument de négociation, afin de renforcer d'autres formes d'actions dans lesquelles vous êtes engagé? Comme vous pouvez le constater, il existe de nombreux moyens de devenir un citoyen actif de l'UE, et, dans le chapitre ci-après, vous trouverez de plus amples informations sur l'outil le plus puissant qui est à votre disposition: l'initiative citoyenne européenne.

LE GUIDE DE L'ICE

Comment utiliser l'initiative citoyenne européenne



L'initiative citoyenne européenne, un premier pas vers une démocratie directe transnationale

L'initiative citoyenne européenne (ICE) a été qualifiée de «plus importante innovation de la démocratie transnationale» à avoir été réalisée depuis l'instauration des élections directes au Parlement européen, il y a plus de quatre décennies. Grâce à elle, nous, citoyens de l'Union européenne, disposons désormais du même droit qu'une majorité au sein du Parlement européen ou des États membres pour définir le programme politique de tout un continent. L'instrument a été utilisé de manière intensive: depuis son lancement en 2012, plus de 100 ICE ont été déposées.

Les principales caractéristiques de l'initiative citoyenne européenne peuvent être décrites comme suit:

- Pour être prise en considération par la Commission européenne, une ICE doit recueillir, dans l'année qui suit la collecte des déclarations de soutien, le soutien d'au moins un million de citoyens de l'UE, résidant dans au moins sept des 27 États membres. Pour chacun de ces pays, le nombre de ces signatures doit atteindre un certain quota.
- Il est possible de lancer une ICE dans tous les domaines pour lesquels la Commission est habilitée à présenter une proposition législative, comme l'environnement, l'agriculture, les transports, la santé publique ou le commerce international.
- Pour amorcer une initiative citoyenne, les initiateurs doivent former un «groupe d'organisateur» composé d'au moins sept citoyens de l'UE, résidant dans un minimum de sept États membres différents. Ses membres doivent être citoyens de l'UE.
- Tous les citoyens de l'UE en âge de voter aux élections au Parlement européen, à savoir à partir de 16 ans en Estonie, en Autriche, à Malte, en Belgique et en Allemagne, de 17 ans en Grèce et de 18 ans dans tous les autres États membres, peuvent soutenir une initiative, en complétant, sur papier ou en ligne, un formulaire de déclaration de soutien spécifique fourni par les organisateurs.
- Dans un délai d'un mois après la réception d'une ICE ayant franchi avec succès l'étape de la collecte des soutiens, la Commission doit rencontrer ses organisateurs, lesquels pourront ensuite présenter leur initiative au Parlement européen, au cours d'une audition publique, tandis que cette même Commission adoptera une réponse officielle dans les six mois. La proposition de législation qu'elle décidera, le cas échéant, de présenter donnera lieu à la mise en chantier d'une procédure législative classique.

Si le droit officiel d'initiative pour le dépôt d'une telle proposition législative européenne reste exclusivement réservé à la Commission européenne, l'initiative citoyenne européenne n'en constitue pas moins un instrument pour tracer les contours du programme d'action de l'Union. Elle trace également une voie en direction de la politique participative de demain, dès lors qu'elle représente un instrument qui est plus direct, transnational et numérique que ceux qui existaient jusqu'ici au sein de l'Union et qu'elle a incité beaucoup d'États membres à instaurer, au niveau national, des instruments similaires pour définir le programme de leurs interventions.

Par conséquent, l'ICE ne se réduit pas à un simple droit de pétition supplémentaire mais aboutit bien plutôt à donner aux citoyens ordinaires la possibilité d'intervenir activement sur les prochaines questions à inscrire à l'ordre du jour des institutions européennes. Depuis 2012, plus de 100 demandes d'enregistrement d'ICE ont été soumises à la Commission européenne, qui en a repoussé 26 au motif qu'elles ne respectaient pas, à ses yeux, toutes les exigences formelles requises. Dans plusieurs cas, notamment les ICE «Stop TTIP» et «Minority SafePack», la Cour de justice de l'Union européenne l'a obligée par la suite à enregistrer ces initiatives contestées.

L'initiative citoyenne européenne repose sur un cadre juridique qui fait intervenir les traités de l'UE, le droit européen dérivé et les législations nationales. Ce sont les différentes réglementations nationales qui régissent la certification des systèmes de collecte en ligne des signatures et la vérification des déclarations de soutien, mais plusieurs textes juridiques européens sont également d'application en la matière, les plus importants étant les suivants:

- **fondement:** l'article 11, paragraphe 4, du titre II, «dispositions relatives aux principes démocratiques», du traité sur l'Union européenne, ou «traité UE», et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (JO C 83 du 30 mars 2010, p. 389);
- **règlement:** le règlement (UE) n° 2019/788 du Parlement européen et du Conseil du 17 avril 2019 relatif à l'initiative citoyenne européenne, et ses annexes (JO L 130 du 17 mai 2019, p. 55).
- **mise en œuvre:** (pour le Parlement européen): les articles 222 et 230 du règlement intérieur du Parlement européen (https://europarl.europa.eu/doceo/document/RULES-9-2020-02-03-TOC_FR.html).

Il y a lieu de noter que conformément au règlement relatif à l'initiative citoyenne européenne (chapitre V, article 25), un réexamen officiel du fonctionnement de l'ICE doit être effectué tous les quatre ans.

►► *Cadre réglementaire complet de l'ICE:* european-citizens-initiative.europa.eu/citizens-initiative/how-it-works/regulatory-framework_fr

►► *Vérification et certification de l'ICE par les États membres:* european-citizens-initiative.europa.eu/citizens-initiative/authorities-verification-and-certification-statements-support_fr

L'initiative citoyenne européenne: de nombreux modes d'action

L'initiative citoyenne européenne est parfois comparée à un couteau suisse, un outil flexible et de conception astucieuse, qui se prête à de multiples utilisations. Étant accessible à près de 450 millions de citoyens de l'UE dans 27 États membres, ainsi qu'à ceux qui vivent en dehors de ses frontières, partout ailleurs dans le monde, l'ICE a su prendre en compte la manière dont la démocratie est comprise et fonctionne au niveau transnational.

Sur la base des expériences tirées des cent premières initiatives qui ont été proposées, entre 2012 et 2019, une version mise à jour et plus accessible de l'instrument est entrée en vigueur en 2020. Un quart des ICE ont été rejetées, du fait d'une interprétation et d'une application strictes du règlement par la Commission. En vertu des nouvelles règles, les organisateurs d'une ICE et la Commission disposent toutefois de plus de temps pour trouver une solution aux éventuels problèmes, notamment grâce à la possibilité qui est ménagée de n'enregistrer que les parties admissibles d'une initiative. Un délai supplémentaire est également octroyé pour préparer le lancement de la collecte des signatures, ainsi que pour toutes les autres étapes de la procédure.

Dans une procédure d'ICE, il existe trois types de rôles distincts, à savoir celui d'organisateur, de soutien et d'observateur.

En tant qu'organisateur, vous vous trouvez au cœur même de la procédure puisque vous êtes chargé de chacune des grandes étapes prévues par le règlement sur l'ICE. Vous êtes également responsable de l'initiative vis-à-vis des institutions, de vos soutiens et de l'Europe tout entière. Vous devez donc faire preuve de beaucoup d'attention, de patience et d'engagement et assumer un intense travail de communication et de relations publiques.

En tant que soutien d'une ICE, il vous est demandé d'adhérer à une cause européenne donnée, aux côtés d'au moins un million

de personnes, résidant dans un minimum de sept États membres différents. Votre rôle consiste principalement à vous faire le signataire de l'initiative, c'est-à-dire à remplir une «déclaration de soutien» sur papier ou en ligne. Assurez-vous que l'ICE que vous signez a été dûment enregistré.

En tant qu'observateur, enfin, il se peut que vous soyez désireux de prendre connaissance de l'objet de l'ICE et que vous souhaitiez l'appréhender plus en détail, ainsi que pouvoir éventuellement proposer des réflexions et des commentaires intéressants aux organisateurs, aux médias, aux chercheurs et à l'UE.



Que vous fassiez partie d'un groupe d'organiseurs, de soutiens ou d'observateurs d'une initiative, vous devez réfléchir à plusieurs questions avant de la lancer, de la soutenir ou de la commenter. Fondamentalement, vous devez vous interroger sur les buts poursuivis par une ICE spécifique. Quel est votre objectif? Voulez-vous formuler une nouvelle proposition pour l'Europe? Ou souhaitez-vous que l'on élimine et abolisse une action spécifique de l'UE? Dans bien des cas, cependant, les choses ne sont pas aussi tranchées: tout n'est pas toujours noir ou blanc, bon ou mauvais; parfois, c'est un simple ajustement qui est nécessaire. Vous pourriez donc tout aussi bien être essentiellement intéressé par une modification d'un acte législatif de l'UE qui n'en concernerait que certaines parties. Il se peut aussi que vous entendiez utiliser votre ICE comme argument de négociation pour soutenir une procédure législative déjà en cours. Ou bien voyez-vous dans la campagne à venir en faveur de votre ICE un catalyseur susceptible de créer un vaste réseau ou une grande coalition de nature transnationale? À moins, en dernière analyse, que votre intention ne soit de susciter un mouvement de relations publiques en bonne et dure forme autour de la question qui vous préoccupe ou de votre organisation, en exploitant l'ICE comme outil de démarchage. À vous d'en décider!



L'ICE vous donne la possibilité d'agir de multiples façons, selon que vous l'utilisiez:

- comme un **accélérateur**, pour obtenir de l'UE qu'elle fasse quelque chose de nouveau. Il conviendra alors de vous armer de patience, car il faut beaucoup de temps pour que ce type d'ICE parvienne à bonne fin. Vous devrez d'abord trouver une base juridique adéquate et opérationnelle et considérer que le débat public sur votre proposition constitue la principale récompense de vos efforts;
- comme un **frein**, pour mettre un terme à une action de l'UE. Dans ce cas, la planification de votre action dans le temps revêt une importance capitale, car vous devrez déterminer quel sera le bon moment pour exprimer vos préoccupations d'une manière qui produise un maximum d'effet et suscite le plus de soutien possible, étant entendu qu'il vous faudra collecter rapidement les signatures;
- comme un **curseur**, à déplacer pour améliorer la législation actuelle de l'UE. Si vous souhaitez régler un problème en modifiant une législation particulière, veillez à ce que les choses restent simples. Les ICE de ce type tendent à être excessivement complexes et difficiles à gérer du point de vue de la communication. Faites donc tout votre possible pour vous en tenir à l'essentiel;



- 
- comme une **monnaie d'échange** dans une négociation, la procédure de l'ICE servant alors de levier supplémentaire pour essayer d'influer sur l'élaboration de la politique européenne. Avant de vous lancer dans ce type d'ICE, faites le bilan de l'influence et du pouvoir politique qui sont les vôtres indépendamment de l'initiative et assurez-vous des avantages supplémentaires qu'elle pourrait vous apporter. Soyez clair sur vos intentions à l'égard de vos soutiens et ayez conscience que la possibilité existe de retirer une ICE et que, le cas échéant, ce retrait doit intervenir au moment opportun;
 - comme un **catalyseur**, pour bâtir des alliances ou réseaux à grande échelle à travers toute l'Europe. Cette démarche est particulièrement appropriée si vous considérez que votre initiative s'inscrit dans une stratégie à plus long terme, visant à rassembler des personnes venues de toute l'Europe ou à préparer une campagne électorale européenne;
 - comme un **outil de démarchage**, pour mieux vous faire connaître, vous-même ou votre groupe, auprès du public. Dans ce cas, vous devez commencer par rechercher pour votre ICE un sujet de fond qui soit adapté et facile à gérer du point de vue de la communication. Il faudra également vous montrer aussi ouvert que possible en ce qui concerne vos objectifs, afin de parer au risque de décevoir vos éventuels soutiens.



Pour conclure, il convient de noter que si les ICE ouvrent de nombreuses possibilités, leur aboutissement dépendra, en dernière analyse, de votre clairvoyance et de vos capacités dans l'évaluation des différentes options qu'elles offrent et de leurs limites. Si vous avez bien pris conscience des potentialités que cette nouvelle procédure transnationale et participative présente à de multiples égards, vous serez sans doute à même de formuler des attentes réalisables et, par conséquent, de développer une approche réaliste concernant votre stratégie et les choix pour lesquels vous opterez.

L'initiative citoyenne européenne: définir l'ordre du jour de l'UE en dix étapes

Vous envisagez de lancer votre propre ICE? Il vous faudra au moins trois ans, et même probablement davantage, ainsi que bien des ressources, avant que votre projet ne devienne réalité. Cependant, si vous agissez de manière avisée et prudente, le processus vous fera découvrir de nouvelles perspectives, sera riche d'enseignements inédits et vous mettra en mesure, peut-on espérer, de changer l'Europe. Les dix grandes étapes que vous devez vous attendre à franchir dans une procédure d'ICE peuvent s'énoncer comme suit:

Étape 1: l'idée

Vous avez une idée, un projet ou une préoccupation qui peuvent se traduire par l'élaboration d'une politique européenne? Vérifiez d'abord s'il n'existe pas, pour faire entendre votre avis en la matière, d'autres outils, qui seraient peut-être plus simples et accessibles. Si vous décidez d'opter pour l'ICE, passez à l'étape 2.

Étape 2: les connaissances

L'initiative citoyenne européenne constitue un processus qui s'accompagne d'un certain nombre d'implications juridiques et politiques. Au moment de promouvoir votre future initiative, informez-vous sur toutes les possibilités qu'offre ce dispositif, et les limites qu'il présente. À ce stade situé en amont, ménagez-vous une assistance en prenant contact avec le Forum de l'initiative citoyenne européenne, sur lequel vous trouverez des informations plus détaillées dans le chapitre intitulé «vous avez besoin d'un soutien supplémentaire?». Ensuite, tâchez d'évaluer s'il vaut réellement la peine de consentir autant d'efforts. Si vous êtes convaincu que tel est bien le cas, passez à l'étape 3.

Étape 3: les objectifs

Avant d'entreprendre les premières démarches officielles, il importe également de cerner le but que vous souhaitez atteindre en lançant cette initiative et les résultats que vous pouvez, de manière réaliste, escompter en obtenir. Définissez quels seront l'objectif, la portée et la fonction spécifique de votre ICE. Faites en sorte qu'ils soient, aux yeux de tous, le plus simples possible. À cette étape, il convient d'examiner plus attentivement les enseignements qu'ont tirés les organisateurs d'initiatives antérieures.

Étape 4: la conception

Le libellé et l'explication de votre proposition initiale doivent pouvoir être compris dans toute la palette des langues parlées d'un bout à l'autre de l'Europe, tout comme dans celle, plus étendue encore, de ses cultures politiques. À ce stade, il sera temps également de vous familiariser avec le système officiel de collecte des signatures en ligne, que l'Union fournit gratuitement, et de faire usage de tous les soutiens disponibles.

Étape 5: l'enregistrement

Pour beaucoup de «groupes d'organiseurs», cette étape représente le premier obstacle officiel à surmonter, car pour être enregistrée, votre initiative doit répondre à certains critères, le point le plus important étant qu'elle ne peut se situer manifestement en dehors du champ des compétences de la Commission. Lors de cette étape, le Forum de l'initiative citoyenne européenne peut, une fois de plus, vous venir en aide. Le moment sera alors venu de déposer votre ICE sur le site internet officiel, en indiquant quels sont son intitulé et ses objectifs. Sous réserve de modifications ou mises à jour à apporter à votre proposition, la Commission enregistrera votre ICE, ou la refusera, le cas échéant, dans un délai de deux à quatre mois. Après enregistrement, elle en traduira le titre et l'objet dans les 24 langues officielles de l'Union.

Étape 6: la collecte des signatures

Vous en arrivez maintenant à l'étape qui est, tout à la fois, la plus passionnante et la plus ardue: en moins d'un an, il vous faudra convaincre plus d'un million d'Européens, résidant dans au moins sept pays différents, de souscrire votre initiative. Il convient de vous préparer à cette tâche bien à l'avance, en tissant à travers toute l'Europe un réseau paneuropéen de partenaires qui vous soutiennent. Après l'enregistrement officiel, vous devrez lancer la collecte des signatures dans un délai de six mois. Il vous suffit d'en informer la Commission dix jours ouvrables avant la date de lancement choisie, pour qu'elle puisse la publier, ainsi que celle où cette collecte se terminera. Veuillez noter qu'en fonction de la nationalité des signataires, vous devrez utiliser des formulaires de soutien distincts. En d'autres termes, tous ceux qui auront signé un type de formulaire donné devront être des ressortissants d'un seul et même pays de l'UE.

Étape 7: le dialogue

Sans communication, vous ne récolterez aucun soutien: pour que votre initiative obtienne un succès sur la durée, il est indispensable que vous abordiez toutes les personnes susceptibles de partager les mêmes opinions que vous, et même celles qui se montrent dubitatives. En conséquence, complétez vos activités de collecte de signatures en vous faisant connaître au moyen des médias, y compris sociaux, et lors de manifestations publiques. Pour cette étape aussi, il sera en ne peut plus judicieux de tirer les leçons des ICE précédentes. Les personnes qui ont œuvré en faveur de ces initiatives disposent d'un vaste bagage d'expérience et de connaissances à partager.

Étape 8: les seuils

Vous devrez vous conformer à tout un ensemble d'exigences et franchir une série d'obstacles avant que votre initiative, accompagnée de toutes les certifications voulues, puisse finalement être soumise à la Commission européenne. Tout d'abord, dans les trois mois après que la phase de collecte des signatures aura été clôturée, il vous faudra présenter les déclarations de soutien collectées aux différentes autorités nationales, lesquelles disposeront d'un délai maximal de trois mois pour vérifier et certifier ces souscriptions. Ensuite, en votre qualité de «groupe



d'organiseurs», vous disposerez d'un nouveau délai d'un trimestre pour préparer le dépôt définitif des certifications auprès de la Commission. Afin de mener à bien ces opérations astreignantes, il est indispensable de pouvoir compter sur une équipe solide et bien préparée de gestion de votre initiative. Des erreurs commises par distraction peuvent avoir de lourdes conséquences en coûts supplémentaires, retards ou frustrations.

Étape 9: la communication

Le dépôt de votre ICE ne fait qu'ouvrir une autre phase importante, celle de la communication sur une thématique de l'UE en bonne et due forme, qui vous placera sous les feux de la scène politique. Dès qu'elle aura été enregistrée, votre initiative vous ouvrira de nouvelles portes, puisque vous allez participer à des discussions officielles avec la Commission et à une audition publique au Parlement européen.

Vous serez invité à une réunion officielle avec la Commission, afin de discuter de votre proposition, dans un délai d'un mois suivant le dépôt de l'ICE que vous aurez ainsi menée à bien, et, dans ceux qui suivront, le Parlement vous conviera à vous exprimer lors d'une audition publique. D'autres institutions de l'UE, comme le Comité économique et social européen, et l'ensemble des parlements nationaux, dans chaque État membre de l'Union, seront également informés de votre initiative. Vous disposerez là d'une excellente tribune pour rallier à votre cause des soutiens encore plus nombreux, parmi lesquels, si tout se passe de manière optimale, figureront aussi les personnes qui seront les relais les plus indiqués pour votre ICE!

Étape 10: les conclusions

Vous arrivez ainsi à la fin d'un parcours qui aura été certes épuisant mais au cours duquel vos potentialités auront également pu s'épanouir. Ne négligez pas les tâches relevant de l'administration, de l'archivage et de l'évaluation, afin de tirer les enseignements de l'action accomplie, et de les partager. En prenant part à des ICE de la deuxième génération, telles qu'elles ont été lancées à partir de 2020, vous êtes en passe d'écrire l'histoire!

►► *Pour une description étape par étape de la procédure et des échéances législatives: https://europa.eu/citizens-initiative/how-it-works_fr*

L'initiative citoyenne européenne, ou comment faire la différence



Mouvement pour la vie: «Un de nous»

L'initiative «Un de nous» a été l'une des premières initiatives citoyennes européennes à recueillir plus d'un million de signatures. Elle avait pour enjeu la dignité, le droit à la vie et l'intégrité de tout être humain dès la conception. Son principal objectif consistait à mettre fin au financement par l'UE d'activités qui recourent à des embryons humains, en particulier dans les domaines de la recherche, de la santé publique et de l'aide au développement. La Commission européenne a décidé de ne pas procéder à un réexamen de la législation afférente, car elle a considéré que le cadre législatif en vigueur était approprié. Les organisateurs ont saisi la Cour de justice de l'Union européenne, mais ont été déboutés.

►► **Site internet de l'initiative:** <http://www.undenous.fr/>

►► **Registre ICE officiel:** https://europa.eu/citizens-initiative/initiatives/details/2012/000005_fr



Protéger les animaux: «Stop vivisection»

L'initiative «Stop vivisection» visait à supprimer progressivement l'expérimentation animale. La campagne était soutenue par une alliance européenne fédérant plus de 250 groupes de protection animale, organisations scientifiques et sociétés commercialisant des produits non testés sur les animaux, et est parvenue à recueillir l'adhésion de plus de 1,17 million de citoyens européens. La Commission européenne a adhéré à la conviction des organisateurs estimant que les essais sur les animaux devraient être progressivement éliminés, mais elle n'a pas accepté l'idée que le «modèle animal» soit invalidé par des principes scientifiques.

►► **Site internet de l'initiative:** <http://www.stopvivisection.eu/fr>

►► **Registre ICE officiel:** https://europa.eu/citizens-initiative/initiatives/details/2012/000007_fr



Interdire les pesticides: «Interdire le glyphosate et protéger la population et l'environnement contre les pesticides toxiques»

Lancée en janvier 2017, l'ICE «Interdire le glyphosate et protéger la population et l'environnement contre les pesticides toxiques» poursuivait trois objectifs: interdire le glyphosate, réformer la procédure d'approbation des pesticides et fixer à l'échelle de l'UE des objectifs obligatoires de réduction de leur utilisation. L'objectif principal de l'initiative était de parvenir à un avenir sans pesticides. Les organisateurs ont atteint le seuil d'un million de soutiens en moins de six mois! Bien que la Commission ait décidé de ne pas interdire le glyphosate, elle s'est engagée à présenter une proposition législative afin d'améliorer la transparence des évaluations scientifiques, ainsi que la qualité et l'indépendance des études scientifiques qui sont à la base de ces mêmes évaluations quand elles sont réalisées par l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA). La Commission a également pris l'engagement de procéder à une révision de la directive sur l'utilisation durable des pesticides.

►► **Site internet de l'initiative:** <https://stopglyphosate.org/fr/>

►► **Registre ICE officiel:** https://europa.eu/citizens-initiative/initiatives/details/2017/000002_fr

L'eau: un droit humain

L'initiative «L'eau et l'assainissement sont un droit humain! L'eau est un bien public, pas une marchandise!», lancée par des syndicats européens, a été l'une des premières à avoir été enregistrée, le 10 mai 2012. Elle avait pour objectif d'inviter la Commission européenne à proposer une législation qui fasse du droit à l'eau et à l'assainissement un droit humain, au sens où l'entendent les Nations unies, et de donner rang de services publics essentiels à la fourniture d'eau et à son assainissement. La campagne visait principalement à ce que le droit européen exige des gouvernements nationaux qu'ils garantissent et fournissent à tous les citoyens de l'eau saine et potable en suffisance et qu'ils assurent le traitement des eaux usées. La Commission a décidé de mener des actions dans différents domaines liés à l'initiative (accroître la transparence, stimuler l'innovation, etc.) et a présenté une proposition législative visant à réviser la directive sur l'eau potable, y compris en faisant obligation aux États membres de garantir l'accès à l'eau pour les populations les plus vulnérables.

►► **Site internet de l'initiative:** right2water.eu

►► **Registre ICE officiel:** https://citizens-initiative.europa.eu/initiatives/details/2012/000003_fr



«Minority SafePack»: protéger la diversité en Europe

Comme son nom l'indique, l'ICE «Minority SafePack» proposait à la Commission de prendre toute une série de mesures, traitant de questions telles que la promotion des langues plus rares, la protection des minorités nationales et la création de programmes de recherche sur les avantages de la diversité linguistique et culturelle au sein de l'Union européenne. Initialement lancée en 2013, l'initiative s'était heurtée à un refus d'enregistrement de la part de la Commission, mais cette décision a été annulée quatre ans plus tard par la Cour de justice de l'Union européenne. Au printemps 2020, ses organisateurs avaient alors pu déposer plus d'un million de signatures. Dans sa réponse, la Commission a estimé qu'une mise en œuvre intégrale de la législation et des politiques déjà en vigueur fournissait un puissant arsenal pour soutenir les objectifs de l'initiative et, en conséquence, elle n'a proposé aucun texte de droit supplémentaire en la matière.

►► *Site internet de l'initiative:* minority-safe-pack.eu

►► *Registre ICE officiel:* https://europa.eu/citizens-initiative/initiatives/details/2017/000004_fr



Arrêt de l'extrémisme: promouvoir les droits de l'homme au sein de l'UE

Cette initiative, enregistrée durant l'été 2017, invite la Commission européenne à proposer une nouvelle directive anti-extrémisme, qui comportera une définition neutre de l'extrémisme, toutes motivations confondues, et qui couvrira tous les «actes visant à la destruction des droits fondamentaux», et bannira les extrémistes des établissements scolaires et autres institutions publiques. Une directive européenne dans ce domaine devrait également prévoir des droits à un dédommagement, inspirés du cadre juridique existant en matière de lutte contre la discrimination, afin de protéger efficacement les femmes, les enfants et les travailleurs. À l'expiration du délai d'un an pour la collecte de signatures, les organisateurs ont annoncé avoir recueilli plus d'un million de déclarations de soutien. Au moment où le présent document a été rédigé, cette ICE en était à la phase de certification de ses déclarations de soutien.

►► *Site internet de l'initiative:* stop-extremism.eu

►► *Registre ICE officiel:* europa.eu/citizens-initiative/initiatives/details/2017/000007_fr



«End the Cage Age» pour un niveau de bien-être animal plus élevé

Cette ICE a appelé la Commission à instaurer une législation qui bannirait les cages au sein de l'Union européenne, afin de donner la priorité à un traitement plus humain des animaux d'élevage. En particulier, les organisateurs ont souhaité que soit interdite, entre autres, l'utilisation des cages pour toutes les volailles, des stalles individuelles pour truies et des cases individuelles pour veaux, afin de garantir que les animaux disposent d'une liberté de mouvement et puissent côtoyer leurs congénères au sein d'un groupe ou troupeau. Cette initiative visant à mettre fin à l'«âge de la cage» a été soumise à la Commission européenne en octobre 2020. Le 30 juin 2021, la Commission y a apporté sa réponse, en s'engageant à présenter avant la fin 2023 une proposition législative par laquelle l'utilisation des cages pour toutes les espèces et catégories d'animaux évoquées dans cette ICE sera éliminée progressivement, pour aboutir finalement à une interdiction totale.

▶▶ Site internet de l'initiative: endthecageage.eu

▶▶ Registre ICE officiel: https://europa.eu/citizens-initiative/initiatives/details/2018/000004_fr



Politique de cohésion pour l'égalité des régions et le maintien des cultures régionales

Les organisateurs de cette initiative demandent qu'une attention particulière soit accordée, dans le cadre de la politique de cohésion, aux régions qui se différencient de celles qui les entourent par leurs caractéristiques nationales, ethniques, culturelles, religieuses ou linguistiques.

Dans un premier temps, la Commission avait refusé, en 2013, de procéder à l'enregistrement de cette ICE mais six ans plus tard, la Cour européenne de justice avait annulé cette décision. En mai 2021, à l'issue de la période de collecte des signatures, dont la date de clôture avait été repoussée en raison de la pandémie de COVID-19, les organisateurs ont fait état de l'adhésion de 1 414 175 citoyens. Ces déclarations de soutien en sont actuellement au stade de la vérification.

▶▶ Site internet de l'initiative: www.nationalregions.eu

▶▶ Registre ICE officiel: europa.eu/citizens-initiative/initiatives/details/2019/000007_fr



Sauvons les abeilles et les agriculteurs! Vers une agriculture respectueuse des abeilles pour un environnement sain

Enregistrée en septembre 2019, cette initiative s'attache à assurer la durabilité environnementale et socio-économique de l'agriculture européenne en poursuivant trois objectifs: supprimer progressivement les pesticides de synthèse d'ici à 2035, rétablir la biodiversité dans l'agriculture et soutenir les agriculteurs pour opérer la transition vers une pratique agricole durable. Dans sa réponse d'avril 2023, la Commission a exprimé une position favorable à l'initiative, qui a recueilli la signature de 1 054 973 citoyens, et en a reconnu l'importance. Après évaluation, elle a néanmoins estimé que les propositions figurant dès à présent dans le pacte vert pour l'Europe fournissaient déjà une réponse générale à cette ICE, de sorte que la priorité consisterait à garantir qu'elles soient adoptées par les colégislateurs, le Parlement et le Conseil, et mises rapidement en œuvre.

►► *Site internet de l'initiative:* <https://www.savebeesandfarmers.eu>

►► *Registre ICE officiel:* https://europa.eu/citizens-initiative/initiatives/details/2019/000016_fr

Stop à la pêche aux ailerons – Stop au commerce

Cette initiative, qui reflète les préoccupations de l'opinion publique quant à la durabilité de la pêche au requin et du commerce mondial auquel elle donne lieu, appelle la Commission à lancer deux actions, consistant, d'une part, à mettre un terme aux échanges commerciaux dont font l'objet dans l'Union les ailerons de requin détachés du reste du corps de l'animal et, d'autre part, d'étendre le champ d'application du règlement de l'UE interdisant l'enlèvement des nageoires de requins, en ce qui concerne l'import, l'export et le transit de ces nageoires détachées. En juillet 2023, la Commission a salué l'initiative, qui a réuni 1 119 966 signatures, et elle a pris l'engagement de s'atteler à étudier l'opportunité de lancer une action législative, de procéder à une évaluation d'impact et d'améliorer les statistiques en la matière, ainsi que de nouer le contact avec des partenaires internationaux.

►► *Site internet de l'initiative:* <https://www.stop-finning-eu.org>

►► *Registre ICE officiel:* https://europa.eu/citizens-initiative/initiatives/details/2020/000001_fr



Pour des cosmétiques sans cruauté - S'engager en faveur d'une Europe sans expérimentation animale

La promesse d'une Europe dans laquelle les animaux cesseraient de souffrir ou de mourir pour des cosmétiques n'ayant pas été tenue, les organisateurs de cette initiative ont appelé à remanier la législation pour garantir et renforcer l'interdiction de l'expérimentation de ces produits sur les animaux, réformer le cadre législatif de l'Union relatif aux produits chimiques et moderniser la pratique scientifique de manière à éliminer progressivement toutes ces expérimentations animales sur son territoire. Approuvant cette initiative, forte de 1 217 916 signatures de soutien, et reconnaissant que le bien-être animal reste une préoccupation majeure pour les citoyens européens, la Commission a souligné le rôle en pointe que l'Union joue dans ce domaine et s'est engagée à élaborer une feuille de route, reprenant des mesures, tant législatives que d'autre type, afin de continuer à faire régresser l'expérimentation animale et parvenir finalement, dans le champ de la législation sur les produits chimiques, à un dispositif réglementaire dont elle sera totalement absente.

►► **Site internet de l'initiative:** <https://crueltyfreeeurope.org/save-cruelty-free-cosmetics>

►► **Registre ICE officiel:** https://europa.eu/citizens-initiative/initiatives/details/2021/000006_fr

Pas de fourrure en Europe

Soutenue par 1 502 319 signatures dûment vérifiées, cette initiative citoyenne européenne a été, en juin 2023, la dixième à passer avec succès l'étape de la validation. Elle vise à obtenir l'interdiction légale des élevages d'animaux à fourrure et de la commercialisation des produits qui en sont issus sur le marché européen, en raison des pratiques cruelles, éthiquement inacceptables, dangereuses et non durables qui ont cours dans cette activité. La Commission européenne procède actuellement à l'examen de cette ICE et devrait y répondre d'ici la mi-décembre 2023.

►► **Site internet de l'initiative:** <https://furfreeeurope.eu>

►► **Registre ICE officiel:** https://europa.eu/citizens-initiative/initiatives/details/2022/000002_fr

UNE PASSERELLE TRANSNATIONALE

Le Comité économique
et social européen



Créé par le traité de Rome en 1957, le Comité économique et social européen (CESE) constitue l'une des plus anciennes institutions de l'UE. Il se compose de 329 membres, qui, provenant de tous les États membres de l'UE, représentent les employeurs, les travailleurs et les organisations de la société civile.

Organe consultatif formulant des avis axés sur les questions en rapport avec la démocratie, il a été récemment conforté dans ce rôle et est maintenant devenu la principale passerelle entre la société civile européenne et les institutions de l'UE. Le CESE offre donc aujourd'hui une importante structure de soutien à la citoyenneté active et à la démocratie participative.

Concernant les initiatives citoyennes européennes de la première période, le CESE avait fait œuvre pionnière en établissant une infrastructure qui accordait un soutien informel aux citoyens actifs dans l'ensemble de l'UE, notamment en proposant, pour les ICE en cours d'élaboration, des conseils d'ordre général, une aide en matière de traduction et l'organisation d'auditions dans ses locaux. La plupart de ces services font maintenant partie intégrante des obligations réglementaires requises par les institutions de l'UE, comme le Parlement européen et la Commission européenne.

Étant l'institution de l'Union qui est la plus expérimentée dans le soutien aux citoyens, le CESE continue de fournir des informations, recommandations et plates-formes aux organisations de la société civile et aux groupes ad hoc de citoyens actifs qui se mobilisent pour faire de l'Europe un lieu plus social et démocratique sur la scène mondiale. Depuis 2012, le Comité accueille à Bruxelles la Journée de l'initiative citoyenne européenne («Journée de l'ICE»), une conférence annuelle qui offre une enceinte ouverte et gratuite où les professionnels et militants de l'ICE venus de toute l'Europe peuvent se rencontrer.

►► <https://www.eesc.europa.eu/fr/la-journee-de-lice>

En outre, le CESE invite les initiatives citoyennes européennes qui ont été enregistrées ou sont en passe de l'être à participer à ses sessions, et celles qui sont en cours à assister aux réunions de ses sections et de ses groupes, afin de contribuer à intensifier le dialogue entre les citoyens et les institutions de l'UE et à mieux faire connaître ces initiatives dans la sphère publique européenne. De telles invitations ont notamment été lancées aux initiatives «Interdire le glyphosate et protéger la population et l'environnement contre les pesticides toxiques» (2017), «*Minority SafePack*» (2018), «*Arrêt de l'extrémisme*» (2019), «*End the Cage Age*» et «*Eat ORIGINAL! Démasquez votre nourriture*» (2020), «*Sauvons les abeilles et les agriculteurs*» (2022) et «*Pas de fourrure en Europe*» (2023).

En plus de la présente édition 2023 du «Passport pour la démocratie européenne» du CESE, un certain nombre d'autres publications et services sont disponibles dans 23 langues (<https://www.eesc.europa.eu/fr/initiatives/initiative-citoyenne-europeenne>).

VOUS AVEZ BESOIN D'UN SOUTIEN SUPPLÉMENTAIRE?



Des aides sont disponibles tous azimuts: à vous d'en faire usage!

Le citoyen de l'Union européenne que vous êtes n'est assurément pas tout seul: vous avez à vos côtés plus de 450 millions de concitoyens. Esseulé, vous ne l'êtes pas non plus quand il s'agit d'obtenir un soutien de l'administration et de la société civile pour faire entendre votre voix. Parmi les nombreuses ressources disponibles, nous vous recommandons, pour vous fournir une assistance, des orientations et un appui médiatique, les organismes transnationaux ci-après.

Initiative citoyenne européenne

Le **Forum de l'initiative citoyenne européenne** est une plate-forme collaborative en ligne offrant un soutien aux citoyens à différents stades de l'organisation d'une initiative citoyenne européenne. Il fournit des informations pratiques sur ce mécanisme et donne aux citoyens la possibilité de débattre des politiques et actions possibles en rapport avec l'UE. Il les aide aussi aux étapes organisationnelles des ICE qui se situent le plus en amont du processus, notamment s'agissant de trouver des partenaires dans d'autres pays et de solliciter des conseils d'experts sur la campagne d'opinion, la collecte de fonds et les questions juridiques. L'objectif est d'encourager, dans le champ de ces initiatives citoyennes, les interactions entre les organisateurs potentiels, les citoyens et les experts. Le Forum de l'ICE est un service offert par la Commission européenne et sa gestion est assurée par le Service d'action des citoyens européens (ECAS).

►► https://europa.eu/citizens-initiative-forum/_fr

Le **service d'information et d'assistance concernant l'initiative citoyenne européenne** dispense des conseils et un soutien aux citoyens et organisations qui envisagent de lancer une telle initiative, quel que soit leur lieu d'implantation dans l'UE. Ce service d'assistance indépendant est hébergé par l'Association pour l'initiative citoyenne européenne (Association for the European Citizens' Initiative), qui a été créée par des organisateurs de ces initiatives, passées ou encore en cours. Il soutient différentes ICE par des campagnes, des levées de fonds et des conseils juridiques.

►► <http://www.citizens-initiative.eu/>

La **bibliothèque en ligne de l'ICE**. L'initiative citoyenne européenne présente une histoire intéressante, qui remonte aux débuts de l'Union européenne, au moment où, dans les années 1990, l'organisation de coopération économique qu'elle constituait jusqu'alors s'est officiellement



muée en une union politique. Fondé en 2001 pour favoriser l'essor de l'ICE, l'Institut européen sur l'initiative et le référendum a rassemblé en ligne les publications les plus importantes en la matière et peut, sur demande, vous orienter vers d'autres ressources.

▶▶ <http://www.iri-europe.org/index.php/publications/european-citizens-initiative>

Démocratie participative

La **Citizens' App du Parlement européen** est une application en ligne pour téléphones portables reprenant des informations sur des thèmes et sites susceptibles de vous intéresser. Elle vous informe des manifestations qui ont lieu près de chez vous, peut les inscrire dans votre calendrier, vous indique, au moyen de votre application de navigation favorite, le meilleur itinéraire pour vous y rendre, offre des contenus multimédias, sous la forme de vidéos, audios et diaporamas, et propose des fonctions de recherche, de partage, personnalisation et classement. Elle est disponible sur Apple Store et Google Play, en 24 langues (Citizens' App).

▶▶ <https://europarl.europa.eu/at-your-service/fr/stay-informed/citizens-app>

La «Communauté de la démocratie (**Democracy Community**) prend la forme d'un réseau transnational de soutiens à la démocratie qui est hébergé par Democracy International. Constituant une plate-forme ouverte à tous à des fins d'information, d'éducation et de constitution de réseaux, elle propose des histoires en rapport avec la participation et offre la possibilité de prendre part à des manifestations. Vous et votre organisation ou institution pouvez vous y inscrire et y créer un profil de soutien à la démocratie.

▶▶ <https://democracy.community/>

Le **Service européen d'action citoyenne** est une organisation internationale rassemblant des membres à travers toute l'Europe. Il s'assigne pour mission de développer le pouvoir des citoyens afin de créer une Union européenne plus inclusive et plus forte, en promouvant et en défendant leurs droits, tout comme en concevant et soutenant des mécanismes destinés à accroître leur participation démocratique et celle de leurs organisations citoyennes au sein de l'UE, ainsi que leur engagement sur cette même scène européenne.

▶▶ <https://ecas.org/>

La plate-forme **Participo** est mise à disposition par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Vous pourrez y trouver des informations variées concernant la recherche et les pratiques en rapport avec la démocratie participative et directe, à tous les niveaux politiques. Elle s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par l'OCDE pour explorer les changements de paradigme à l'œuvre dans la transition qui, de la gouvernance traditionnelle fondée sur la représentation, s'effectue dans le sens d'une démocratie représentative moderne.

▶▶ oecd.org/gov/innovative-citizen-participation.htm

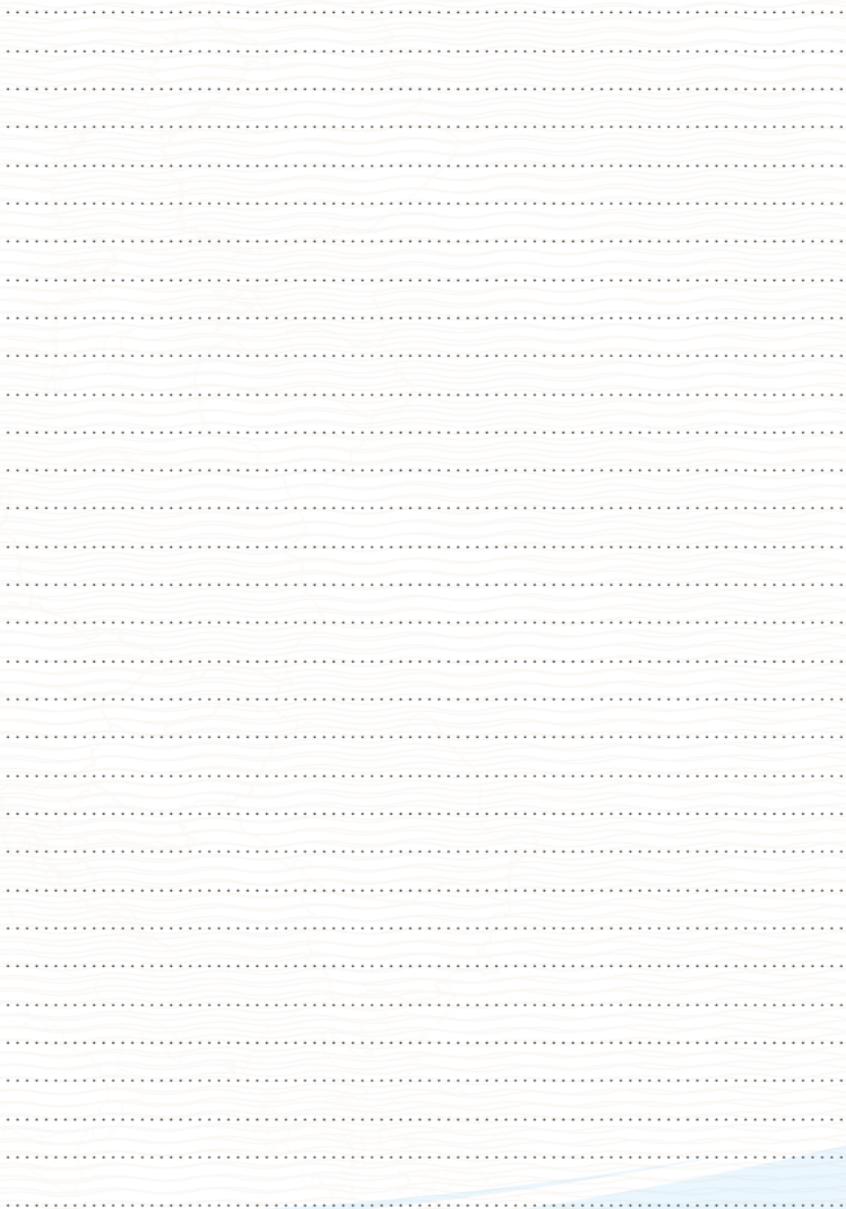
Citoyens et journalisme

Euractiv jette des ponts entre la citoyenneté européenne active et le journalisme professionnel en ligne et propose, sur tous les développements en cours dans le domaine de la politique en Europe, des articles, des avis, des études et des informations contextuelles en treize langues, l'anglais, le français, l'allemand, l'italien, le tchèque, le bulgare, le grec, le croate, le polonais, le roumain, le serbe, l'espagnol et le slovaque.

▶▶ euractiv.com

Dresser des rapports sur la démocratie participative moderne et directe constitue la mission principale de la **plate-forme #deardemocracy de Swissinfo**, le service international de la Société suisse de radiodiffusion et télévision. Elle fournit des articles, des avis et des informations de fond sur la citoyenneté active et la démocratie participative dans le monde, en dix langues: anglais, français, allemand, espagnol, arabe, russe, chinois, portugais, italien et japonais.

▶▶ <http://www.swissinfo.ch/fre/democratiedirecte>







La présente publication constitue une version mise à jour du «Passport pour la démocratie européenne», élaboré et rédigé par Bruno Kaufmann, correspondant pour la démocratie internationale et coprésident du Forum mondial sur la démocratie directe moderne. Contact: send@brunokaufmann.email.



Comité économique
et social européen

Rue Belliard 99
1040 Bruxelles
BELGIQUE

www.eesc.europa.eu



Printed by the EESC-CoR Printing and Distribution Unit, Belgium

EESC-2024-64-FR

© Union européenne, 2024

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source.
Toute utilisation ou reproduction des photographies / illustrations
est soumise à une autorisation préalable à demander directement
aux détenteurs de leurs droits d'auteur.

© Shutterstock, eamesBot

Print

QE-02-23-324-FR-C
ISBN 978-92-830-6321-6
doi:10.2864/587097

PDF

QE-02-23-324-FR-N
ISBN 978-92-830-6319-3
doi:10.2864/013004

FR



Office des publications
de l'Union européenne

